

département lui donne cette impression sans soumission. Presque tout l'ouvrage est fait par la compagnie de lithographie de Burland. Je voudrais savoir si c'est en vertu d'un contrat, ou autrement.

M. CARLING : Je comprends que cela fait partie du contrat de la compagnie lithographique de Burland.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : C'est-à-dire le contrat qui a été renouvelé dernièrement pour une période de quatre ou cinq ans.

M. CARLING : Non. Je crois que c'est en vertu d'un contrat séparé.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Si ce n'est pas en vertu du même contrat, je voudrais savoir quand ce contrat a été accordé et pour combien de temps ?

M. CARLING : Je suis informé qu'il expire en octobre prochain.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Pour quel nombre d'années était-il fait ? cinq ans ?

M. CARLING : Non, trois ans.

Dépenses se rapportant à la préparation de la statistique criminelle..... \$4,000

M. JONES : Je vois ici deux items, un pour la statistique criminelle et l'autre pour la statistique sanitaire. Comment cet argent est-il employé. Je croyais que cette dépense avait été abolie.

Sir CHARLES TUPPER : Pas pour ces deux items.

M. JONES : Le ministre des finances se rappellera qu'à une certaine époque il y avait à Halifax un fonctionnaire chargé de recueillir une statistique, mais la charge a été abolie.

Sir CHARLES TUPPER : Cela ne concernait pas la statistique criminelle ou sanitaire. C'était pour l'enregistrement des naissances, mariages et décès.

M. JONES : Où cet argent est-il dépensé ?

Sir CHARLES TUPPER : Pour la statistique criminelle ; il est dépensé sous le contrôle du ministère de la justice.

M. JONES : Dans chaque province ?

Sir CHARLES TUPPER : Cela comprend la statistique criminelle dans toute la Confédération.

M. DAVIES : Je comprends qu'on encoure des dépenses pour recueillir une statistique sanitaire, mais je ne vois pas très bien pourquoi nous dépensons \$4,000 pour une statistique criminelle, puisque ces renseignements doivent être fournis au ministère par ses différents fonctionnaires dans la Confédération. L'honorable ministre peut voir que ces renseignements sont donnés par les magistrats stipendiaires et les greffiers des tribunaux, et font partie des rapports officiels qu'ils envoient au département de l'agriculture. L'augmentation de \$1,000 n'est pas seulement pour ce département. L'honorable ministre applique la plus grande part de ce crédit pour des employés surnuméraires, \$1,800, et pour différentes personnes qui recueillent la statistique, \$1,100. Je suppose que cet argent est payé à diverses personnes qui envoient des rapports dans tout le Canada, — mais j'avais compris que ces fonctionnaires faisaient ces rapports sans être payés. Pendant que l'honorable ministre sera à m'expliquer cela, il pourra peut-être aussi me dire pourquoi il augmente de \$1,000 les dépenses de cette branche du service civil.

M. CARLING : Je ne vois pas que nous demandions aucune augmentation par ce crédit.

M. DAVIES : Oh, oui. Pendant l'année 1885-86, on a dépensé \$3,000 ; on en demande maintenant \$4,000 pour la même chose. Je voudrais savoir ce qui motive cette augmentation.

M. CARLING : Ces dépenses varient. Certaines années elles sont plus élevées que pendant d'autres années.

M. DAVIES : L'honorable ministre veut-il répondre à ma question ? A qui et où cet argent est-il payé ?

M. CARLING : Le statut y pourvoit. Cette somme de \$1,800 est payée aux employés du département.

M. DAVIES : C'est très bien ; je n'ai pas de renseignements suffisants pour dire si ces \$1,800 sont bien appliqués ; je suppose qu'elles le sont. Je ne parle pas des \$1,800 payées aux employés surnuméraires du département. Ce n'est qu'une faible partie du crédit. Il y a \$1,173 payées à différentes personnes qui font des statistiques. Je veux savoir quelles sont ces personnes. Sont-ce les magistrats stipendiaires et les greffiers ? car ils font ces rapports sans se faire payer.

M. CARLING : Je crois que cette somme est payée aux employés et aux greffiers des cours. Le statut y pourvoit.

Sir CHARLES TUPPER : Leurs honoraires varient suivant le nombre de causes.

M. DAVIES : Je crois que l'honorable ministre fait erreur. Mais sans doute que j'accepte sa déclaration.

M. CARLING : J'ai su des employés du département qu'il en était ainsi.

Dépenses concernant l'exposition de la Puissance..... \$10,000

M. DAVIES : Où aura-t-elle lieu cette année ?

Sir CHARLES TUPPER : A Toronto.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A qui cet argent a-t-il été payé l'an dernier ? Je vois qu'il n'a pas été payé tout à la même personne, mais à deux.

M. CARLING : L'an dernier il a été donné à l'exposition de Sherbrooke et à l'exposition de London l'année avant. Cette année il a été promis à l'exposition de Toronto.

Dépenses concernant la statistique sanitaire..... \$10,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'aimerais à savoir de quelle manière l'honorable ministre distribue cette somme — diverses personnes, 19,056 certificats de décès à 15 cents chacun. Sont-ce là les sommes mentionnées après leurs noms, la somme de \$3,368 ? Qui prépare ces certificats de décès ? De quelle manière distribue-t-on ces \$2,858 pour 19,000 certificats ?

M. CARLING : Je comprends que les employés sanitaires des différentes villes paient quelque chose aux gardiens des cimetières pour leur fournir des renseignements quant au nombre des décès, et quelque chose est ensuite payé à ces employés pour nous faire des rapports. Les honoraires sont fixés par un arrêté du conseil adopté il y a quelques années.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A quelles localités se rapportent ces 19,000 décès ? sont-elles les endroits où il y a déjà des fonctionnaires ?

M. CARLING : L'honorable député peut voir dans le rapport de l'auditeur général les différentes localités et les sommes payées à chacun.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ce rapport donne les noms des employés, mais non les sommes payées à chacun d'eux. Si l'honorable ministre veut y référer il verra : " Différentes personnes, 19,056 certificats de décès, \$2,858," puis vient une liste d'une vingtaine de noms, de différents endroits du Canada.

A six heures l'Orateur suspend la séance.

Séance du soir.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A six heures j'attirais l'attention du ministre de l'agriculture sur l'article des sta-